

L'eau et l'électricité ne font pas bon ménage, y compris autour d'une piscine!

Montréal, le 15 mai 2016 – Maintenant que les sols sont dégelés et les terrains, drainés, commence l'installation des piscines et des spas achetés durant l'hiver alors qu'on rêve aux plaisirs de l'été. Saviez-vous que le rêve pourrait tourner au cauchemar si la mise à la terre n'a pas été dûment installée et raccordée à votre piscine ou à votre spa?

En effet, toute personne debout, assise ou nageant dans l'eau peut recevoir un choc électrique grave en touchant le boîtier sous tension d'un appareil défectueux en raison de la variation du potentiel électrique augmenté par la présence d'eau. Ce contact pourrait facilement résulter en une électrisation et même une électrocution.

La Corporation des maîtres électriciens du Québec, dont la mission est d'assurer la sécurité du public, rappelle que le raccordement électrique relié à l'installation de chauffe-eau, de thermopompes, de baignoires à hydromassage, de cuves de relaxation ou de cuves à remous ainsi que de tout autre appareillage électrique (prises de courant, haut-parleurs, luminaires, etc.) est réservé exclusivement aux maîtres électriciens en vertu de la *Loi sur le bâtiment*.

La CMEQ recommande aux consommateurs d'exiger de la part de leur installateur de piscine qu'il fasse appel au maître électricien et qu'il le fasse au bon moment, soit avant que le béton ne soit coulé, afin que le professionnel de l'électricité puisse procéder lui-même à l'installation de la mise à la terre par continuité des masses de la structure et des composantes métalliques de la piscine.

À propos de la CMEQ

La Corporation des maîtres électriciens du Québec (CMEQ) protège le public depuis 1950, en s'assurant de la compétence et de la probité des entrepreneurs électriciens du Québec. Elle délivre la licence d'entrepreneur comprenant la sous-catégorie 16 qui permet d'effectuer des travaux d'installation électrique au Québec et régleme et discipline la conduite professionnelle des entrepreneurs en électricité.

– 30 –

Renseignements :

Danielle Dumas

Directrice, Direction des Communications, de la formation et des partenariats

Tél.: 514 738-2184

Cell. : 514 738-2232

Courriel : danielle.dumas@cmeq.org